

République française - Département du Tarn
**Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean**

Séance du 08 avril 2024

**Membres
en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA

**Date de la
convocation :
26 mars 2024**

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Danièle SOULA, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives, Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Représentés : Monsieur Jean-Luc CAZOTTES par Monsieur Jean SENDRA, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Gilles CORMIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel ARMENGAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024 et publication le 12 AVR. 2024

DL_06_2024 - Objet : Tableau des effectifs - Modification

M. le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération du 08 avril 2024 portant création de postes permanents d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps non complet (n° DL-05-2024).

Le Comité syndical ainsi informé :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le Décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont en catégorie C de la filière médico-sociale ;
- Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Considérant la délibération du 31 août 2023 n° DL-12-2023 portant modification du tableau des effectifs ;
- Considérant la délibération du 8 avril 2024 n° DL-05-2024 de création d'emplois permanents d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ;

permanents d'adjoints Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_06_2024-DE

Et après avoir délibéré par 8 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1er mai 2024 telle qu'elle lui a été présentée :

EMPLOIS PERMANENTS

Filière	Poste		Caté- gorie	nombre d'heures/ semaine
	Nombre de postes	fonction		
Sanitaire et sociale	1	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (ATSEM)	C3	32 h
Technique	1	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C3	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C2	30 h
	1	Adjoint technique territorial <i>Poste supprimé au 01/05/2024</i>	C4	32 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe <i>Poste créé au 01/05/2024</i>	C2	32 h
	1	Adjoint technique territorial <i>Poste supprimé au 01/05/2024</i>	C4	28 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe <i>Poste créé au 01/05/2024</i>	C2	28 h
	1	Adjoint technique territorial <i>Poste supprimé au 01/05/2024</i>	C4	22 h
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe <i>Poste créé au 01/05/2024</i>	C2	22 h
	1	Adjoint technique territorial	C2	24 h
	1	Adjoint technique territorial	C2	20 h

EMPLOIS NON PERMANENTS

Filière	Poste		Catégorie du contrat de travail	nombre d'heures/ semaine
	Nombre	fonction		
Technique	1	Adjoint technique territorial	CDD	21 h
	1	Adjoint technique territorial	CDD	6 h
	1	Adjoint technique territorial	CDD	16 h

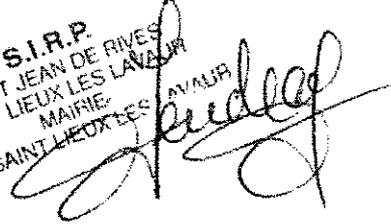
<p>AGEDI Dépôt Albi</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-OL_06_2024-DE</p>

- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVOUR
MAIRIE
81500 SAINT LIEUX LES LAVOUR
AVRIL 2024



AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-CL_06_2024-DE

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_06_2024-DE